

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2016

Date de convocation : 8 décembre 2016

Date d'affichage : 9 décembre 2016

L'an deux mil seize et le quinze décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

Présents : Mrs, Mmes LARUE Fabrice - BETON Brigitte - LABLANQUI Jean-Marie - MANEVAL Frédéric - BOISSIEUX Thierry - SILVESTRE Rachel - WOZNIAK Jean-Marie - AUROUX François - GIROT Dominique - GRACIANO Manu - ANGE Josiane – TRAINEAU Marie-France –ROBIN Christelle –CAMU Géraldine – GIRERD-CHANEL Laurence – JUVENON Marie-Hélène – DERBIER Paul.

Absents : BAILLIEZ Anne-Sophie - GRANGER Franck

Thierry BOISSIEUX a été élu secrétaire de séance.

- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2016
- RECTIFICATION DE LA DELIBERATION 88/2016 – FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Vu la délibération 88/2016 du 23 novembre 2016 portant retrait de la qualité d'adjointe à Mme BAILLIEZ Anne-Sophie,

Considérant qu'à la suite de cette décision, le Conseil municipal aurait dû immédiatement dans la même séance élire un nouvel adjoint ou procéder à la réduction du nombre d'adjoints,

Considérant que le Maire n'a pas encore décidé de nommer ou non un nouvel adjoint et se laisse un délai de réflexion pour en rediscuter ultérieurement en conseil municipal,

Le Maire propose, pour l'instant, de ne pas élire de nouvelle adjoint et invite donc le Conseil municipal à réduire le nombre d'adjoints et remonter le 5^{ème} adjoint à la quatrième place du tableau sans lui modifier ses domaines d'intervention et de délégation.

Voté à l'unanimité

- CONSTITUTION D'UNE PROVISION – BUDGET M4

Considérant que la commune doit régulièrement faire face à des impayés de loyer en M4 et souhaite donc provisionner afin de pouvoir y faire face (500 €).

Voté à l'unanimité

- DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PROJET DE RENOVATION DE LA MAIRIE ET DE LA PLACE : DETR

Considérant que le projet d'aménagement de la place devant la mairie et dont le coût prévisionnel s'élève à 402 068 € HT soit 482 481.60 € TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Voté à l'unanimité

- **DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PROJET DE RENOVATION DE LA MAIRIE ET DE LA PLACE : RESERVE PARLEMENTAIRE**

Vu le courrier de M. BOUCHET Gilbert du 13 décembre montrant son intérêt pour le projet et demandant à constituer un dossier,

Considérant que le projet de rénovation de la mairie, d'accessibilité des bâtiments communaux et d'aménagement de la place de la mairie, et dont le coût prévisionnel total de l'opération s'élève à 1 400 000 € HT soit 1 680 000 € TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la réserve parlementaire de M. BOUCHET.

Voté à l'unanimité

- **DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PROJET DE RENOVATION DE LA MAIRIE ET DE LA PLACE : DSIPL**

Considérant que le projet de rénovation de la mairie, d'accessibilité des bâtiments communaux et d'aménagement de la place de la mairie, et dont le coût prévisionnel total de l'opération s'élève à 1 400 000 € HT soit 1 680 000 € TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre du contrat de ruralité de la communauté d'agglomération Valence Romans Sud Rhône-Alpes et de la dotation de soutien à l'investissement public local.

Voté à l'unanimité

- **RECENSEMENT 2017 – RECRUTEMENT ET NOMINATION DE QUATRE AGENTS RECENSEURS**

Vu la délibération 77/2016 du 19 octobre 2016 portant rémunération des agents recenseurs,
Considérant que le recensement de la population est organisé du 19 janvier au 18 février 2017.
Considérant que la commune de Clérieux est découpée en quatre secteurs pour lesquels un agent recenseur doit être opérationnel,
Le Maire propose d'ouvrir quatre postes d'agents recenseurs pour le recensement 2017.

Voté à l'unanimité

- **MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE – MISE EN PLACE DU RIFSEEP**

Le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la fonction publique de l'Etat est transposable à la fonction publique territoriale. Il se compose :

- d'une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSEE) ;
- d'un complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA).

Le RIFSEEP se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement aux agents de catégorie A et C de la collectivité.

Il vise à valoriser l'exercice des fonctions et est liée au poste de l'agent à son expérience professionnelle.

Voté à l'unanimité

- **REGULARISATION - CREATION DE POSTES SUITE A L'AVANCEMENT DE GRADE ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Considérant la nécessité de supprimer, en raison d'un avancement de grade :

- un emploi d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe (temps complet),
- un emploi d'adjoint du patrimoine 2^{ème} classe (temps non complet : 9h45),
- un emploi d'ATSEM 1^{ère} classe (temps complet)

Considérant par conséquent, la nécessité de créer :

- un emploi d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe (temps complet),
- un emploi d'adjoint du patrimoine 1^{ère} classe (temps non complet : 9h45)
- un emploi d'ATSEM principale 2^{ème} classe (temps complet)

Voté à l'unanimité

- **DROIT DE PREEMPTION URBAIN POUR LA VENTE DE LA PARCELLE ZM 378-380, LES MIGNOTS**

Vu la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 24 novembre 2016, adressée par Maître NEYRET, notaire à Bourg-de-Péage, en vue de la cession d'une propriété située Les Mignots (Chemin des Carriers), à Clérieux, cadastrée ZM 378 et 380, d'une superficie totale de 1 180 m², appartenant à M. ROBERT Maurice.

Considérant que la commune n'a pas de projet d'aménagement sur ce secteur, le Maire propose de ne pas préempter ce bien

Voté à l'unanimité

- **DROIT DE PREEMPTION URBAIN POUR LA VENTE DE LA PARCELLE E 958-1497-1498-1499-1500-1502-1503-1504**

Vu la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 24 novembre 2016, adressée par Maître GINEYS-PAUL, notaire à Romans, en vue de la cession d'une propriété située Les Sables (Route des Vergers), à Clérieux, cadastrée E 958-1497-1498-1499-1500-1502-1503-1504, d'une superficie totale de 4 178 m², appartenant à Mme DECOTTIGNIES Michèle.

Considérant que la commune n'a pas de projet d'aménagement sur ce secteur, le Maire propose de ne pas préempter ce bien

Voté à l'unanimité

- **QUESTIONS DIVERSES**

Marie-France TRAINÉAU

- Un point est fait sur l'avancement du dossier Béguinage. Des bailleurs sont intéressés pour la gestion du bâtiment, l'ADMR et Eovi pour l'animation.

Brigitte BETON

- Compte rendu du repas du CCAS qui s'est très bien passé et distribution des colis

Josiane ANGE

- Toujours un problème de vitesse de circulation aux Greniers

François AUROUX

- Vitesse excessive également Route des Vergers
- Matériel vétuste et problème de connexion internet à la BCD

Jean-Marie WOZNIAK

- La réunion conviviale avec les nouveaux arrivants a été très enrichissante.
- Développement du Panier Balmois

Présence de Karine GUILLEMINOT et Pierre PIENIEK

- Budget pour la rénovation des routes et le déneigement
- Situation du SDIS et de la caserne de Clérieux
- Point sur le nouvel échangeur d'autoroute
- Les gros projets en cors du département (malgré les baisses de budget)
- Travaux sur la D67
- Point sur les travaux de la digue
- Point sur le dossier Eridan

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 00.